

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 17 avril 2014
Validé par le Conseil de Faculté du 20 mai 2014

Membres présents :

Mesdames : Catherine FRUTEAU, Eléonore CADOU, Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Elsa PERCEVAULT, Audrey BECQUART, Karen HOAREAU.

Messieurs : Dominique LEPELLEY, Romain OLLARD, Zouffikar MEHOUMOU ISSOP, Alexis PARMENTIER,

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen

Monsieur Jean-François HOARAU, Vice-Doyen

Monsieur Jonas KNETSCH

Monsieur Ronan BERNARD-MENORET, Assesseur

La séance est ouverte à 10h sous la présidence du Professeur Pascal PUIG, Doyen de la faculté de droit et d'économie qui félicite les nouveaux membres élus du Conseil et se réjouit de travailler avec eux. Il exprime sa grande satisfaction de voir l'équilibre entre les juristes et les économistes maintenu après les élections. Cet équilibre est précieuse pour la composante..

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ DU 27 FÉVRIER 2014

- Le procès-verbal du conseil de faculté du 27 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DE L'ÉQUIPE DÉCANALE

2.1. BUDGET 2014

- Pascal PUIG annonce avoir reçu le 2 avril 2014 la notification de notre budget de fonctionnement pour 2014. Il est de 148 000 euros, soit une diminution de 20%. Pour le paiement des heures complémentaires, la somme prévue est de 378 000 € alors que le montant nécessaire s'élève à environ 600 000 euros. Il va donc manquer un peu plus de 200 000 € et le Président ROCHDI insiste « sur le caractère limitatif du budget 2014 ». Il faut donc faire des économies non seulement sur notre offre de formation, mais également pour la rentrée 2014.

De gros efforts ont déjà été consentis. En Droit avec la suppression du Master 1 de Relations internationales et la suppression des travaux dirigés de Logiques et méthodes juridiques en première année.

En économie, sur proposition de Thierry BRUGNON que Pascal PUIG remercie, transformation des TD en CM, et réduction des groupes de TD au regard de l'assiduité demandée par le CROUS.

Sur ce point, Pascal PUIG rappelle la nécessité de bien préciser aux étudiants à la rentrée que leur présence n'est pas obligatoire en TD.

- Marceline DUCROCQ-GRONDIN précise que le département d'Économie demande à la rentrée aux

- étudiants une inscription aux groupes de TD avec un engagement de leur part à assister aux TD.
- Pascal PUIG rappelle que cette solution envisageable en Economie où il n'y a que du contrôle continu n'est pas transposable en Droit. Il n'est pas possible de dispenser les étudiants des colles.
- Éléonore CADOU demande s'il existe une information sur la présence des étudiants en TD.
- Pascal PUIG répond que cette information est insuffisante. Il faut insister sur la possibilité de ne pas assister aux séances de TD sans être pénalisé pour la bourse.
- Jonas KNETSCH demande s'il n'existe pas un moyen d'avoir une meilleure connaissance du nombre de groupes de TD.
- Pascal PUIG explique qu'un calcul prévisionnel est obligatoire surtout pour le second semestre pour préparer les emplois du temps et prévoir le nombre de chargés de TD. Faire dépendre toute cette organisation de l'inscription pédagogique apparaît trop complexe.
- Pour augmenter nos ressources financières, Pascal PUIG souhaite faire une demande de financement auprès de la Région. Cette demande, complémentaire à celle faite par notre Vice-Présidente, Cathy POMART, comporterait trois volets. Une part serait attribuée au département d'Économie pour financer le CADEG, une part serait attribuée au département de Droit pour financer le collège du Droit, et une dernière part bénéficierait au Droit et à l'Économie puisqu'elle permettrait le remplacement du parc informatique.

Un tel remplacement n'est aujourd'hui plus possible en raison de la baisse de notre budget. Cette demande n'a pas encore été chiffrée, mais à titre de comparaison, la faculté des sciences a fait financer par la Région son plan Réussir en Licence à hauteur de 180 000 € sur trois ans.

2.2. FONCTIONNEMENT DU SITE DU TAMPON (RAPPORTEUR ÉLÉONORE CADOU)

Au Tampon, le nouveau bâtiment administratif n'est toujours pas livré. Des amphis de 500 et 120 places ainsi que des salles de TD sont en cours de construction. Ils devaient être livrés au mois de juin, mais ne pourront pas être livrés avant fin septembre. Enfin, le bâtiment M doit être rénové rapidement pour pouvoir bénéficier de fonds européens. Ce bâtiment M abrite aujourd'hui l'ESIROI, notre secrétariat pédagogique, les cours magistraux en L3 DROIT (salle M9).

Donc, entre le mois d'août et le mois d'octobre 2014, il va manquer un certain nombre de salles.

Plusieurs solutions ont été proposées: reporter les cours, faire déborder le premier semestre sur le second semestre. Cette dernière solution a été retenue en STAPS, mais ils ne sont pas délocalisés. La petite marge de manœuvre serait de faire des TD de 2h au lieu de 1h30 ce qui permettrait de dispenser les TD sur 7 semaines au lieu de 10.

Éléonore CADOU souligne que les L3 DROIT ont déjà tous leurs cours en M9. Or, la salle M9 est très mal équipée et très mal insonorisée. Elle précise également que les PACES maintiennent une très forte pression pour obtenir chaque année davantage de salles. Une réunion à ce sujet est prévue le 29 avril.

Alexis PARMENTIER demande s'il est possible d'élargir la plage horaire des cours de 7h à 20h.

Éléonore CADOU répond que ce n'est pas une solution envisageable en raison de l'absence de service de bus après 20h et du manque de personnels dans les locaux.

Romain OLLARD demande s'il n'est pas possible de demander au maître d'œuvre d'installer des bâtiments préfabriqués en attendant la livraison des locaux.

Éléonore CADOU répond que la solution a été envisagée, mais demeure la question du manque de place disponible pour installer ces préfabriqués.

Pascal PUIG ne souhaite pas de décalage de semestre entre le Nord et le Sud et propose de passer à 2h de TD par semaine au Tampon comme à Saint-Denis.

Elsa PERCEVEAUX considère que les TD de 2h sont plus profitables aux étudiants.

Éléonore CADOU précise qu'elle a demandé au président ROCHDI d'intervenir auprès du Maire du Tampon, André Thien Ah Koon. Mohamed ROCHDI préfère attendre avant de solliciter son aide afin de

préserver l'indépendance de l'Université de la Réunion.

2.3 La COFIP

(RAPPORTEUR RONAN BERNARD-MENORET)

Le budget de la COFIP a été divisé par trois par rapport à l'année 2013. Il est donc de 70 000€ pour l'ensemble de l'Université.

Le nombre de réunions de bureau a également diminué. Il y en aura 4 en 2014 (mars, juin, septembre et novembre). Les porteurs de projet doivent donc vraiment anticiper pour formuler leur demande.

Il existe maintenant un site au niveau de la COFIP pour obtenir toutes les informations relatives aux réunions de bureau, aux lettres de cadrage, etc.

À titre d'information, le budget de la faculté de droit (il n'y a pas eu de projet en économie) au mois d'avril 2014 atteint celui obtenu pour toute l'année 2013 soit environ 18 000€. Notre part au niveau de la COFIP sera donc augmentée et il faut s'en réjouir, car il y aura probablement une baisse des financements.

2.4 LA TAXE D'APPRENTISSAGE

(RAPPORTEUR RONAN BERNARD-MENORET)

Sur la taxe d'apprentissage, nous n'avons pas encore d'informations suffisantes. Il faut attendre le mois de juin et la fin de la campagne de publicité.

Pascal PUIG précise que le budget est calculé sur la base de la taxe d'apprentissage de l'année précédente, et nous sommes à – 20% sur le budget de l'année précédente.

Jean-François HOAREAU demande quelle part reviendra aux diplômés.

Ronan BERNARD-MENORET explique que nous devrions recevoir la même proportion qu'en 2013. Mais on ne peut jamais savoir.

Au niveau de l'Université, un gros travail de lisibilité a été fait pour mieux flécher les diplômés. Le problème vient souvent des OCTA et une partie des sommes n'arrive pas à leurs destinataires et tombe dans le pot commun. Il est difficile d'obtenir des informations.

Pascal PUIG rappelle que cela fait des années que la conférence des Doyens demande à ce que l'Université soit un OCTA.

L'université budgète notre TA sur la base d'une anticipation. Même si nous encaissons la même chose que l'année précédente, nous subissons une baisse de 25% et le reste ira pour l'Université. On a en principe droit à un ajustement qu'il est bien sûr possible de demander.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN demande jusqu'à quelle date une entreprise peut s'engager.

Ronan BERNARD-MENORET répond que les entreprises ont jusqu'à la fin du mois février pour s'engager. La collecte des fonds a lieu à partir des mois de mai, juin. Les montants ne sont connus qu'en octobre, ce qui pose le souci des remerciements des entreprises qui versent. L'objectif est donc de ne plus attendre le versement effectif des fonds, mais de pouvoir remercier dès fin avril lorsque le listing de ceux qui ont participé est connu. Le projet vise également à intégrer dans le marché public, la campagne de communication.

3. FUTURE OFFRE DE FORMATION.

3.1 OFFRE DE FORMATION EN ÉCONOMIE

Jean-François HOAREAU précise qu'en économie l'ossature de l'offre de formation est quasiment arrêtée. Il reste à finaliser l'offre de formation des Masters, car il n'est plus possible d'avoir des Masters suspendus. La discussion est en cours et le Département d'Économie est bien avancé sur les principes.

Pascal PUIG souligne que l'Université fait la chasse aux formations qui ne respectent pas les seuils d'effectifs. Sont concernés au sein de notre composante, en Droit uniquement la LAP, car le Master RI sera supprimé dans la future offre de formation; et en Economie, les Masters DDAT et MQME.

Jean-François HOAREAU précise que pour le Master DDAT, c'est une année exceptionnelle et qu'il faudra faire une bonne campagne de recrutement en L3.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN explique que le Master MQME accueille entre 10-13 étudiants, car il n'est pas possible d'en accueillir plus en terme d'insertion professionnelle.

Pascal PUIG insiste sur l'importance d'un bon argumentaire pour éviter la fermeture de ces formations. La composante ferme déjà un de ses Masters, cela suffit. Il s'inquiète en revanche de l'ouverture d'une L1 Économie au Tampon au second semestre, car cela représente 162h CM auxquelles s'ajoutent les TD. Au moment où on parle de la fermeture de doublons au Tampon, l'ouverture d'une formation apparaît difficile.

Alexis PARMENTIER explique que cette ouverture repose sur la mutualisation des enseignements.

Jean-François HOAREAU reconnaît que bien que favorable au projet à l'origine en raison de la fermeture de groupes de TD à Saint-Denis, le financement est fragile.

Éléonore CADOU souligne que cette nouvelle formation pourrait dynamiser la filière AES.

Alexis PARMENTIER demande alors s'il serait possible de connaître le nombre d'étudiants inscrits en L1 Économie à Saint-Denis qui vient du Sud afin de pouvoir affiner la prévision.

3.2 OFFRE DE FORMATION EN DROIT

Catherine FRUTEAU explique que sur l'offre de formation en Licence, le Département de droit doit voter sur les ECTS. Sur les Masters, le Master RI ferme, ce qui permet une importante économie. Il reste à voter l'offre de formation en Master Droit des affaires, Droit du patrimoine et Droit public, mais les maquettes sont presque finalisées.

3.3 POLITIQUE DE SITE DE LA FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Pascal PUIG, en tant que Doyen, voudrait savoir pour le prochain conseil académique, quelle est la politique de site de la faculté de droit et d'économie.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN souligne que les effectifs existent et que Le Tampon bénéficie d'une bonne insertion professionnelle.

Catherine FRUTEAU rappelle que les étudiants du Tampon constituent un bassin d'étudiants

important pour atteindre les seuils d'ouverture en M2

Éléonore CADOU souligne que le Nord ne peut absorber ni les étudiants du Sud ni le personnel enseignant qui intervient au Tampon

Pascal PUIG précise que plusieurs pistes ont été envisagées: mettre l'économie au Nord et le Droit au Sud, ou inversement. Ou plus probablement, maintenir la L1 Droit et AES au Tampon et fermer les autres formations. Il n'y est pas favorable.

Éléonore CADOU: Comment accueillir ces étudiants à Saint-Denis?

Jean-François HOARAU: C'est une régression.

Ronan BERNARD-MENORET: C'est l'existence de la L3 qui fidélise les étudiants à la Réunion.

Roman OLLARD s'interroge sur la possibilité de faire cours en visioconférence. Pascal PUIG lui dit que l'Économie y avait pensé, mais qu'elle y a renoncé en raison de l'inefficacité et de la complexité de la pratique.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN souligne que nous ne sommes pas les seules formations à être dédoublées. Pascal PUIG lui répond que les PACES et l'ESIROI sont sans doute vus avec plus de bienveillance.

Pascal PUIG insiste sur la nécessité d'un vote du Conseil de faculté sur la politique de site.

Dominique LEPELEY est défavorable à une spécialisation des sites qui aboutit à un éclatement de la faculté de droit et d'économie.

Éléonore CADOU rappelle que le Président ROCHDI ne tarit pas d'éloges sur la faculté de droit et d'économie qui est toujours la bonne élève. Il faudrait donc lui demander de ne pas taper sur ceux qui font le plus d'efforts.

Pascal PUIG propose de passer au vote:

Qui est favorable au maintien de la faculté de droit et d'économie au Tampon?
Le conseil de faculté y est favorable à l'unanimité.

Qui est contre la spécialisation des sites?
Le conseil de faculté est contre à l'unanimité

Qui est contre la suppression des L2 et des L3 au Tampon?
Le conseil de faculté est contre à l'unanimité.

Marceline DUCROCQ-GRONDIN rappelle que notre offre de formation a été pensée dans ce sens.

Jean-François HOARAU souligne que notre objectif est de renforcer notre implantation dans le Sud et pas le contraire.

4. POINT SUR LA RENTREE 2014

Pascal PUIG indique la nécessité pour les départements de Droit et d'Économie de voter sur les modalités de contrôle des connaissances (MCC) afin que le prochain conseil de faculté puisse l'adopter.

Zoulfikar Mehoumoud Issop demande si le seuil à 8/20 sera maintenu. Il souhaite mettre en place une procédure consistant à faire signer ceux qui ne souhaitent pas composer, mais doivent être présents pour

obtenir une attestation d'assiduité pour la bourse, avant l'ouverture des sujets.

En ce sens, il est proposé de faire deux listes d'émargement afin d'éviter de perdre une copie. Mais il semble toutefois difficile au plan réglementaire de se passer de la remise d'une copie par l'étudiant.

Pascal PUIG propose que les départements votent sur cette procédure afin de pouvoir signer pour l'assiduité sans avoir à composer.

Il est favorable à ce que cette pratique soit votée afin de prévenir tout recours et de mettre l'Université face à ses réalités. Les autres composantes n'imaginent pas la difficulté de tenir un amphithéâtre de première année spécialement en AES la première heure.

Si l'Université refuse, nous devons refuser d'organiser les examens tant que nous n'aurons pas les moyens de le faire correctement.

Ronan BERNARD-MENORET demande si, sur la question du CROUS, il est possible de faire signer les étudiants lors de l'inscription afin d'éviter la deuxième feuille d'émargement.

Jonas KNETSCH demande quelle est la position du CROUS.

Pascal PUIG répond qu'il n'a jamais eu de réponse de la part du CROUS même lorsqu'il y avait eu des agressions contre les étudiants.

4.1 - EMARGEMENT DES ENSEIGNANTS

- Le CA a voté la mise en place à compter du 1er septembre d'une feuille d'émargement pour attester la présence des EC sur le territoire réunionnais. Cette feuille sera à signer dans le bureau de Martine Marin .
- Chaque mois, la feuille sera transmise au Central et les collègues n'ayant passé verront privés de surrémunération le mois + 2 , sans aucune possibilité de régularisation.
- 2 mails seront envoyés en début et fin de mois pour rappeler aux EC cette obligation.

4.2 - PAIEMENT DES CEV

Le Président a refusé la mise en paiement d'heures accomplies en 2013 par des CEV qui ont rendu leurs dossiers en retard.

Le Doyen lui a signalé que c'était illégal car le service fait doit être payé. La situation des CEV concernés a finalement été régularisée, mais le Président a insisté pour que cela ne se reproduise pas. Désormais les CEV devront remplir les dossiers dès leur entrée en fonction, sous peine de ne pas être payés. Et ils ne doivent pas commencer leurs cours avant que leur dossier ne soit complet (et que l'on puisse vérifier qu'ils remplissent les conditions statutaires).

4.3 - PROCEDURE COMPLEMENTAIRE APB (Admission post-bac)

L'an dernier les STAPS fermaient la session complémentaire (pour les lycéens qui ont raté la 1ère procédure, ou ceux qui n'ont eu que des avis négatifs, sans prévoir une filière non sélective de secours.) Cela leur a permis d'éviter l'inscription de nombreux étudiants, qui se sont reportés sur d'autres filières.

Cathy POMART a posé la question au Ministère pour savoir si une telle fermeture est admise. En attendant la réponse elle propose que l'on ferme la procédure complémentaire au Tampon seulement, avec 2 tempéraments :

- possibilité de s'inscrire tout de même à St Denis
- possibilité de s'inscrire au CPESIP (avec davantage de moyens accordés à cette formation)
- la procédure de demande extra tempora classique (accordée au cas par cas)

Cette procédure complémentaire concerne 1450 étudiants sur l'UR.

5 - DESIGNATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CONSEIL DE FACULTE

Chaque départements a voté en faveur d'une personnalité extérieure :

En droit : Alain Chateauf, Président du Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis

En économie : Jean-Yves Rochoux, chercheur associé en économie.

- Vote favorable, à l'unanimité sur les 2 personnalités -

La 3ème personnalité extérieures est habituellement proposée par le Doyen, qui propose de désigner un organisme dont le responsable nommera la personne qui siègera. Le Doyen propose La Région, en demandant de désigner quelqu'un de non-élu, pour des raisons de neutralité et pour éviter les fluctuations liées aux prochaines élections.

Vote favorable à l'unanimité.

6 - QUESTIONS DIVERSES

6.1 - PROJET DE PARTENARIAT ENTRE LA FACULTE ET L' I.J.L.S A L'ILE MAURICE

Projet porté par le Professeur Jean-Baptiste SEUBE pour la mise en place d'un Diplôme Universitaire de Civil law mauricien.

- Projet Approuvé à l'unanimité -

Séance levée à 12 h 54.

Le Doyen de la Faculté,



Pr Pascal PEIG

Secrétaire de séance

A handwritten signature in red ink, appearing to be 'Eléonore CADOU', with a small 'Pr' above it.

Eléonore CADOU

Secrétaire de séance,

A handwritten signature in red ink, appearing to be 'Catherine FRUTEAU', with a small 'Pr' above it.

Catherine FRUTEAU